

PRIX & QUALITE **DU SERVICE PUBLIC**

Eau potable

**Communauté de Communes
Vitry Champagne et Der**

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	3
1.2.1. Les contrats	3
1.2.2. Les avenants	3
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	3
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	5
1.5. Ressources en eau	5
1.5.1. Prélèvements	5
1.5.2. Production	8
1.5.3. Importations	10
1.6. Les volumes mis en distribution et vendus	11
1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	11
1.6.2. Exportations ⁽¹⁾	11
1.6.3. Autres volumes	12
1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.	13
1.7. Le patrimoine du service	13
2. Tarification de l'eau et recettes du service	14
2.1. Modalités de tarification	14
2.1.1. Tarifs domestiques	14
2.1.2. Autres tarifs	14
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	14
2.3. Recettes	Erreur ! Signet non défini.
3. Indicateurs de performance	15
3.1. Qualité de l'eau distribuée	15
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	15
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	16
3.4. Indicateurs de performance du réseau	18
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	18
3.4.2. Indice linéaire de pertes en réseau	19
3.4.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	19
3.4.4. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	20
3.4.5. Délai maximal d'ouverture des branchements	20
3.4.6. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	20

3.4.7. Taux de réclamations	20
4. Financement des investissements	22
4.1. Montants financiers	22
4.2. Montant des emprunts	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CdC Vitry Champagne et Der (Communauté de communes)
- **32 communes desservies** : ABLANCOURT, ARZILLIÈRES-NEUVILLE, BLACY, BLAISE-SOUS-ARZILLIÈRES, BRÉBAN, CHAPELAINE, CHÂTELRAOULD-SAINT-LOUVENT, COOLE, CORBEIL, COURDEMANGES, COUVROT, DROUILLY, FRIGNICOURT, GLANNES, HUIRON, HUMBAUVILLE, LIGNON, LOISY-SUR-MARNE, MAISONS-EN-CHAMPAGNE, MARGERIE-HANCOURT, MAROLLES, LE MEIX-TIERCELIN, PRINGY, LES RIVIÈRES-HENRUEL, SAINT-CHÉRON, SAINT-OUEN-DOMPROT, SAINT-UTIN, SOMPUIS, SOMSOIS, SONGY, SOULANGES, VITRY-LE-FRANÇOIS

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
DSP PRINCIPALE	Concession de service	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement, Transport

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
DSP Principale	Agence VEOLIA EAU	Concession de service public	01/01/2013	30/06/2025

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
DSP Principale (DSP PRINCIPALE)		
Avenant 1	01/07/2014	Intégration de 15 communes (voir commentaires)
Avenant 2	01/07/2019	Intégration de 3 communes (voir commentaires)
Avenant 3	21/04/2021	Modification du contrat (voir commentaires)

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche	Commentaire
Collectivité	Entretien - des canalisations	Contrat DSP EAU 2013 : Déplacement des canalisations : Article 10 : "Les déplacements des canalisations d'eau situées sous la voie publique sont à la charge de la CCVCD qui en assure la MO de l'opération"
Collectivité	Gestion du service - contrôle de bonne exécution installation nouvelle, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, Gestion du service, réalisation des installations	Contrat DSP EAU 2013 : Le droit de contrôle de l'exécution technique et financière : Article 11 : "La CCVCD dispose d'un droit de contrôle permanent sur l'exécution technique et financière du présent contrat. Elle organise librement le contrôle du service d'affermage"
Collectivité	Mise en service - des branchements, Mise en service	Contrat DSP EAU 2013 : Branchements neufs- Article 15.1: "Les travaux de branchements non compris les travaux de renforcement et d'extension, les travaux programmés par la CCVCD et les travaux à réaliser en cas d'insuffisance des installations, ainsi que les travaux de déplacement ou de modification des branchements existants, toujours dans la partie comprise entre le collecteur et la limite de propriété privée sont exécutés aux frais de la CCVCD [...] les travaux sont facturés par le Fermier à la CCVCD qui se charge de les refacturer auprès de l'usager"
Collectivité	Renouvellement	Contrat DSP EAU 2013 : Travaux de renouvellement : Article 26.3.1 "A la charge de la CCVCD : - Les travaux de renouvellement du génie civil ou de remise en état complet, des espaces verts, - Les travaux de renouvellement des canalisations et des branchements au-delà de 12ml, - Les travaux de déplacement et de renforcement des canalisations, -Les travaux de réfection générale des voies de circulation du service, -Les travaux de renouvellement des branchements en plomb"
Exploitant		Contrat DSP EAU 2013 : Le contrôle du rendement du réseau : Article 18.5 : "Le Fermier procède à ses frais, à des mesures de débit à son initiative sur la base d'un programme prévisionnel "
Exploitant	Entretien - des canalisations, des compteurs, Entretien, Espaces verts, Installations de téléalarme, télégestion	Contrat DSP EAU 2013 : Le repérage sur site des canalisations : Article 10 : "Le fermier [...] a aussi à sa charge le réparation sur le site, si nécessaire à l'aide de sondage, des ouvrages et des conduites de la CCVCD"
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation	Avenant 3 : lieu d'accueil : Rue des Louvières - 51300 Vitry-le-François
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs	Contrat DSP EAU 2013 : Article 15 : " les dispositions détaillées concernant le régime des branchements et compteurs [...] leur relève sont comprises dans le règlement de service"
Exploitant	Prestations particulières - Recherche et élimination de fuites	Contrat DSP EAU 2013 : Article 18 : "Amélioration de la productivité du service, impose au Fermier

Partie	Tâche	Commentaire
		[...] des campagnes de recherches de fuites, de réparations de casses"
Exploitant	Renouvellement - des branchements pour la partie publique, des compteurs, Renouvellement	Règlement de service : Article 6b) : " Les travaux d'entretien et de renouvellement des branchements sont exécutés par le Service des Eaux"

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2022, le service public d'eau potable a desservi 10 345 abonnés représentant une population de - habitants ⁽¹⁾ (soit nan habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2021	10 509 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2022	10 345 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2022	10 311 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2022	34 abonnés
Variation en %	1.58 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **40,11** abonnés/km pour l'année 2022.

1.5. Ressources en eau

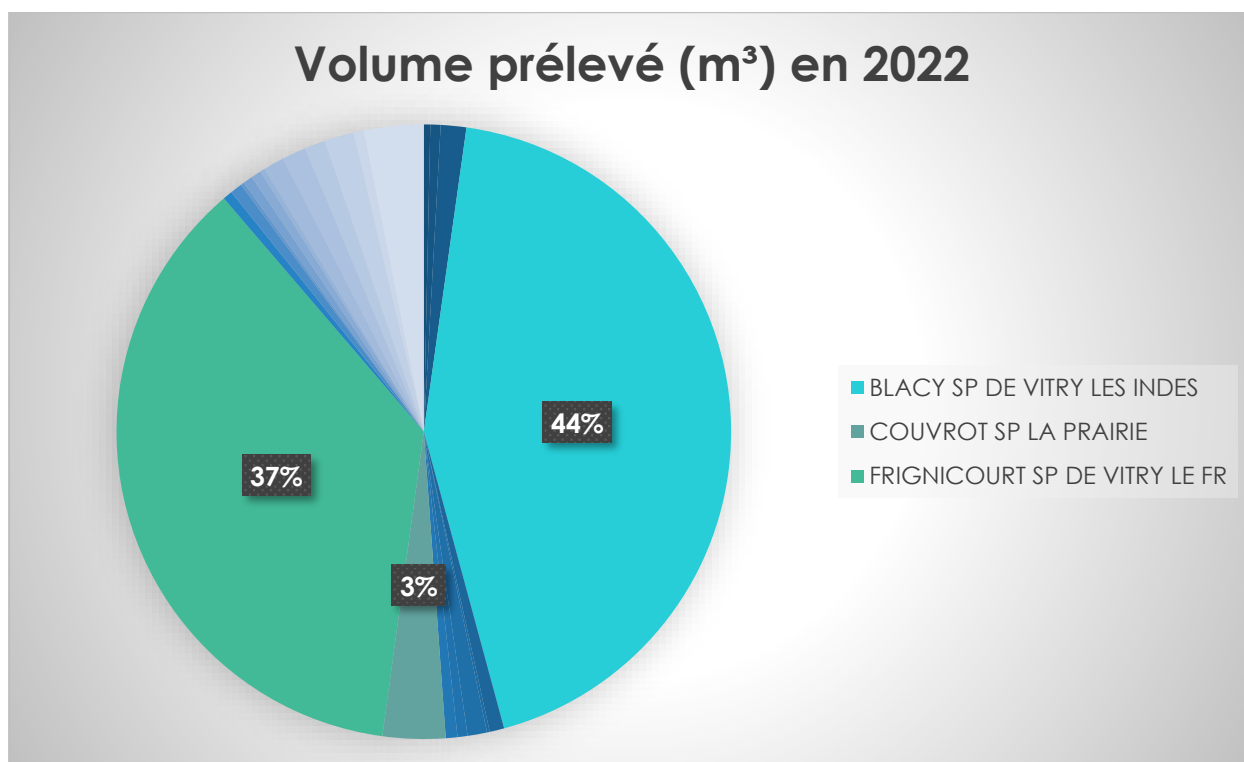
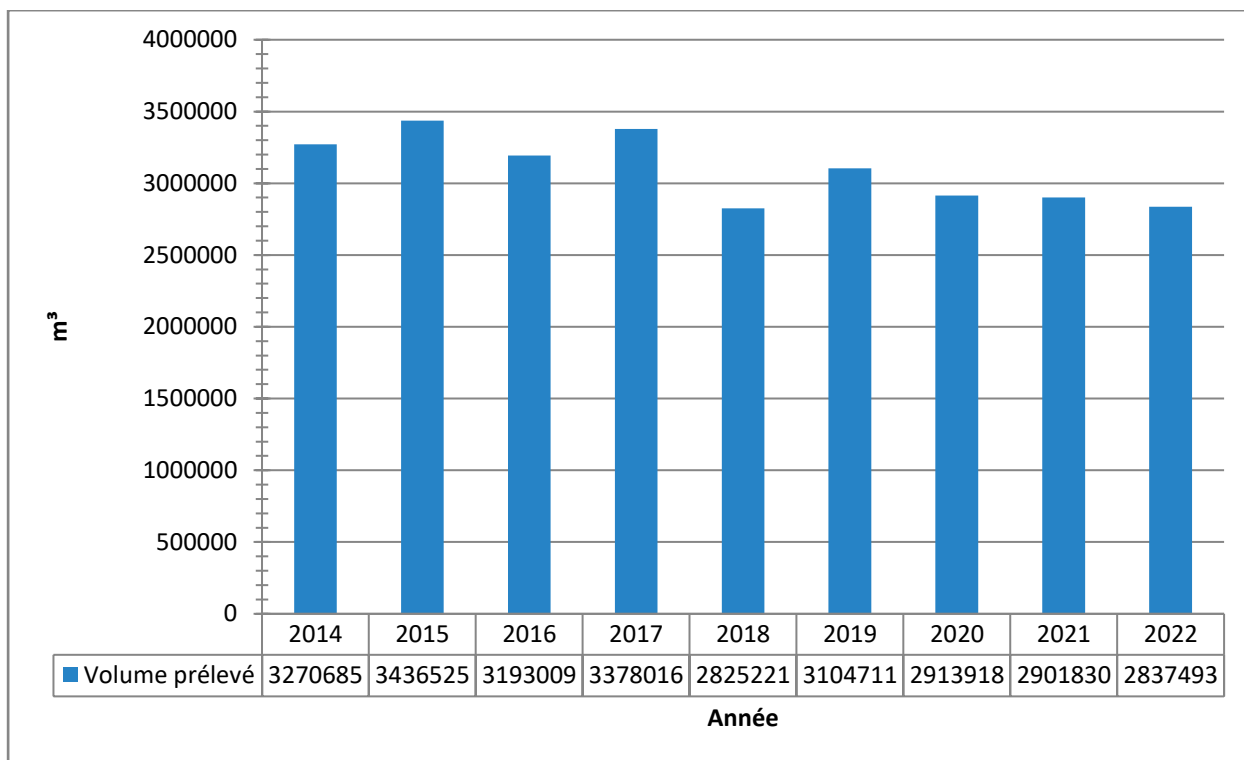
1.5.1. Prélèvements

Ressource	Volume prélevé en 2021 (m³)	Volume prélevé en 2022 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2022 (en %)
ABLANCOURT FORAGE SOUS STK Eau souterraine - Nappe de la Craie	8 881	9 593	8,02	80
ARZILLIERES NEUVILLE FG SS STK Eau souterraine - Nappe de l'Albien	24 045	15 259	-36,54	20
BLACY CAP SOUS RESERVOIR Eau souterraine - Nappe de la Craie	35 987	38 131	5,96	80

¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Ressource	Volume prélevé en 2021 (m³)	Volume prélevé en 2022 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2022 (en %)
BLACY SP DE VITRY LES INDES Eau souterraine - Nappe de la Marne	1 281 030	1 236 330	-3,49	60
BREBAN STATION DE POMPAGE Eau souterraine - Nappe de la Craie	28 794	21 766	-24,41	100
CHAPELAINE STATION DE POMPAGE Eau souterraine - Nappe de la Craie	3 814	4 072	6,76	60
CHATELRAOULD SAINT LOUVENT SP Eau souterraine - Nappe de la Craie	30 554	28 932	-5,31	80
COOLE STATION DE POMPAGE FG Eau souterraine - Nappe de la Craie	16 679	14 893	-10,71	80
COURDEMANGES CHATEAU D'EAU Eau souterraine - Nappe de la Craie	19 333	17 460	-9,69	50
COUVROT SP LA PRAIRIE Eau souterraine - Nappe de la Craie	84 863	93 455	10,12	80
FRIGNICOURT SP DE VITRY LE FR Eau souterraine - Nappe de la Marne	1 060 170	1 037 620	-2,13	60
GLANNES PUIITS FORE SOUS STK Eau souterraine - Nappe de la Craie	11 654	14 246	22,24	80
HUIRON ST POMP LA CHAMPAGNOTTE Eau souterraine - Nappe de la Craie	14 264	18 058	26,60	80
HUMBAUVILLE CHATEAU D'EAU	4 767	4 814	0,99	80

Ressource	Volume prélevé en 2021 (m³)	Volume prélevé en 2022 (m³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2022 (en %)
Eau souterraine - Nappe de la Craie				
LE MEIX TIERCELIN STAT POMP Eau souterraine - Nappe de la Craie	14 075	14 561	3,45	80
LES RIVIERES HENRUEL STAT POMP Eau souterraine - Nappe de la Craie	18 110	15 144	-16,38	20
LIGNON SOURCE SAINT MAUR Eau souterraine - Nappe de la Craie	6 760	7 201	6,52	80
MAISONS EN CHAMPAGNE FG CH EAU Eau souterraine - Nappe de la Craie	27 224	30 682	12,70	80
MARGERIE HANCOURT SP Eau souterraine - Nappe de la Craie	23 342	35 798	53,36	80
SAINT OUEN DOMPROT SP Eau souterraine - Nappe de la Craie	45 623	30 973	-32,11	80
SOMPUIS PUIITS FORE STAT.POMP Eau souterraine - Nappe de la Craie	36 023	43 766	21,49	80
SOMSOIS PUIITS CHATEAU D'EAU Eau souterraine - Nappe de la Craie	15 058	15 142	0,56	50
SONGY STATION DE POMPAGE Eau souterraine - Nappe de la Craie	90 780	89 597	-1,30	80
TOTAL	2 901 830	2 837 493	-2,22	-

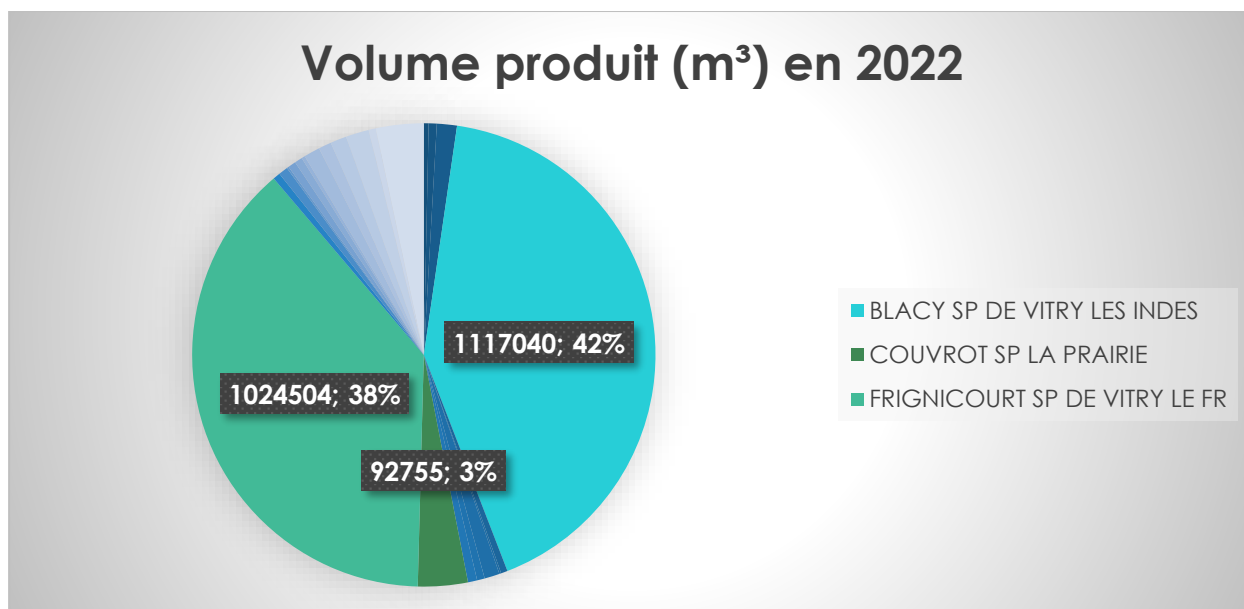


1.5.2. Production

Site de production	Volume produit en 2021 (m³)	Volume produit en 2022 (m³)	Variation en %
ABLANCOURT FORAGE SOUS STK Eau souterraine - Nappe de la Craie	8 181	8 893	8,70

Site de production	Volume produit en 2021 (m³)	Volume produit en 2022 (m³)	Variation en %
ARZILLIERES NEUVILLE FG SS STK Eau souterraine - Nappe de l'Albien	22 005	15 059	-31,57
BLACY CAP SOUS RESERVOIR Eau souterraine - Nappe de la Craie	35 199	37 343	6,09
BLACY SP DE VITRY LES INDES Eau souterraine - Nappe de la Marne	1 223 906	1 117 040	-8,73
BREBAN STATION DE POMPAGE Eau souterraine - Nappe de la Craie	19 294	12 266	-36,43
CHAPELAINE STATION DE POMPAGE Eau souterraine - Nappe de la Craie	3 114	3 372	8,29
CHATELRAOULD SAINT LOUVENT SP Eau souterraine - Nappe de la Craie	29 854	28 232	-5,43
COOLE STATION DE POMPAGE FG Eau souterraine - Nappe de la Craie	15 979	14 193	-11,18
COURDEMANGES CHATEAU D'EAU Eau souterraine - Nappe de la Craie	17 053	17 260	1,21
COUVROT SP LA PRAIRIE Eau souterraine - Nappe de la Craie	84 163	92 755	10,21
FRIGNICOURT SP DE VITRY LE FR Eau souterraine - Nappe de la Marne	1 012 894	1 024 504	1,15
GLANNES PUIS FORE SOUS STK Eau souterraine - Nappe de la Craie	10 954	13 546	23,66
HUIRON ST POMP LA CHAMPAGNOTTE Eau souterraine - Nappe de la Craie	13 564	17 358	27,97
HUMBAUVILLE CHATEAU D'EAU Eau souterraine - Nappe de la Craie	3 717	3 764	1,26
LE MEIX TIERCELIN STAT POMP Eau souterraine - Nappe de la Craie	13 375	14 561	8,87
LES RIVIERES HENRUEL STAT POMP Eau souterraine - Nappe de la Craie	17 410	14 444	-17,04
LIGNON SOURCE SAINT MAUR Eau souterraine - Nappe de la Craie	6 060	6 501	7,28

Site de production	Volume produit en 2021 (m³)	Volume produit en 2022 (m³)	Variation en %
MAISONS EN CHAMPAGNE FG CH EAU Eau souterraine - Nappe de la Craie	26 524	29 982	13,04
MARGERIE HANCOURT SP Eau souterraine - Nappe de la Craie	14 166	23 770	67,80
SAINT OUEN DOMPROT SP Eau souterraine - Nappe de la Craie	44 923	30 273	-32,61
SOMPUIS PUIITS FORE STAT.POMP Eau souterraine - Nappe de la Craie	35 323	43 066	21,92
SOMSOIS PUIITS CHATEAU D'EAU Eau souterraine - Nappe de la Craie	13 395	13 479	0,63
SONGY STATION DE POMPAGE Eau souterraine - Nappe de la Craie	90 080	88 897	-1,31
TOTAL	2 761 133	2 670 558	-3,00



1.5.3. Importations

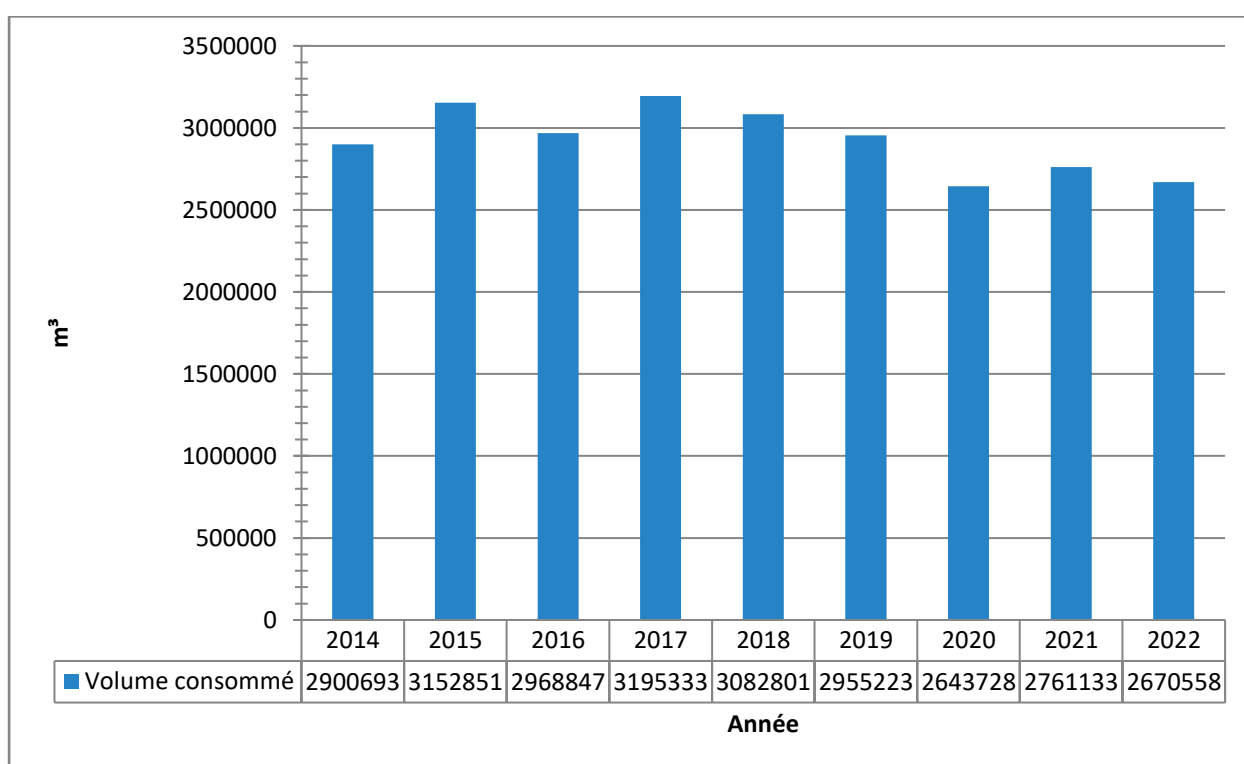
Aucune importation

1.6. Les volumes mis en distribution et vendus

1.6.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

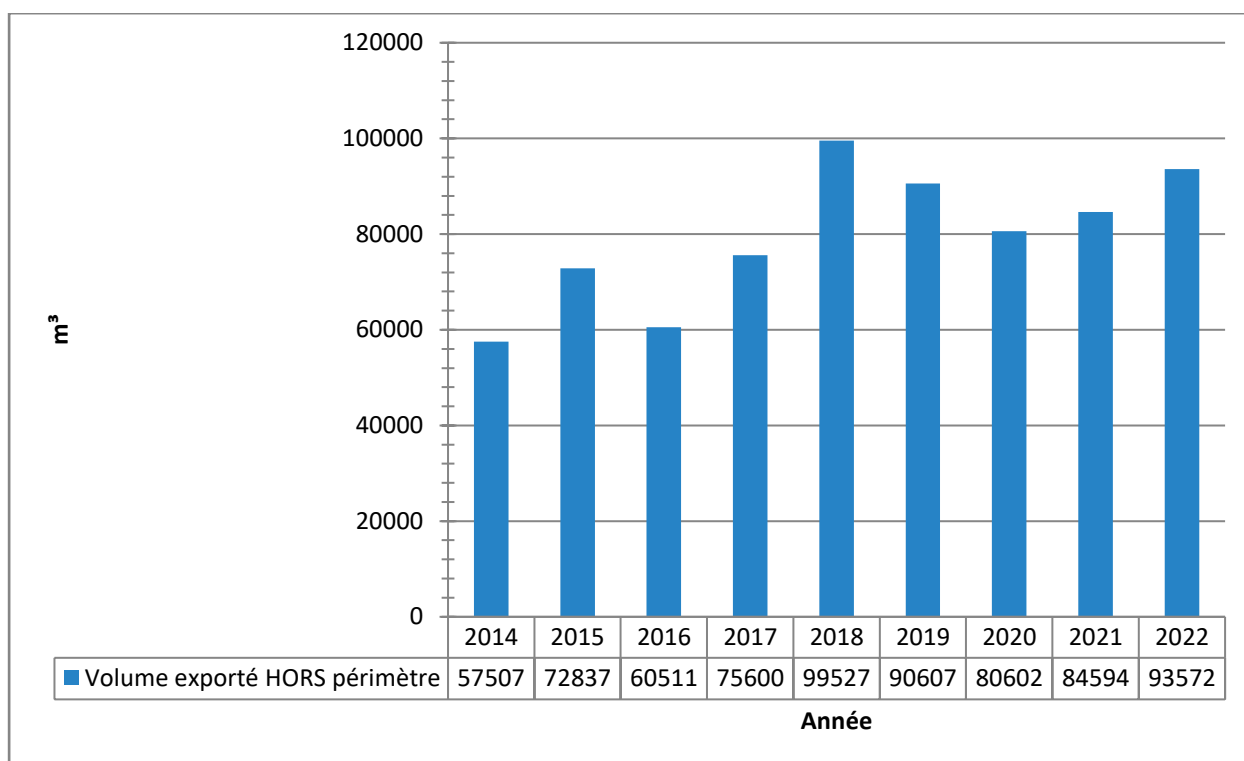
Abonnés	Volume consommés en 2021 (m³)	Volume consommés en 2022 (m³)	Variation en %
Abonnés domestiques	1 108 598	1 069 882	-3,62
Autres abonnés	926 176	958 110	3,33
Total vendu aux abonnés	2 034 774	2 027 992	-0,33



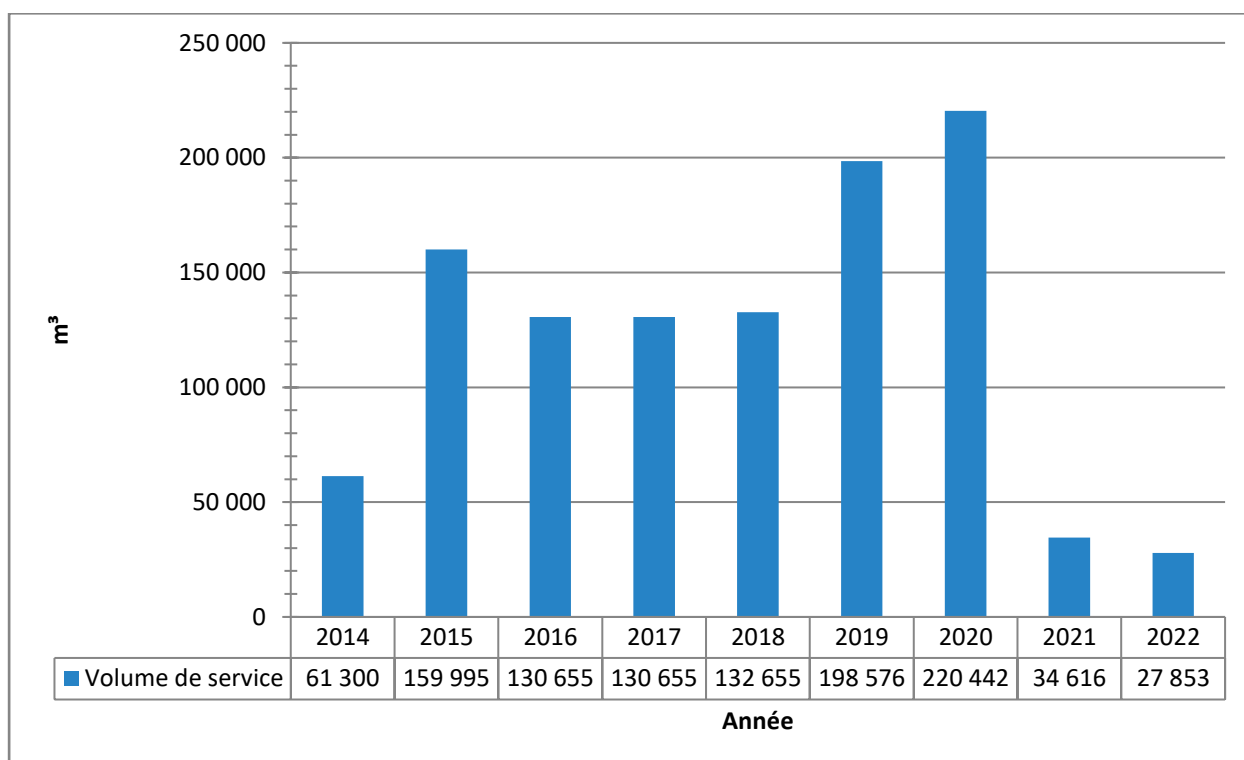
1.6.2. Exportations ⁽²⁾

Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2021 (m³)	Volume exporté en 2022 (m³)	Variation en %	Observations	Type de flux
DSP PRINCIPALE	Vivaulux	84 594	93 572	10,61	flux externe	flux externe
DSP PRINCIPALE	Vitry en Perthois	-	-	-	flux externe	flux externe

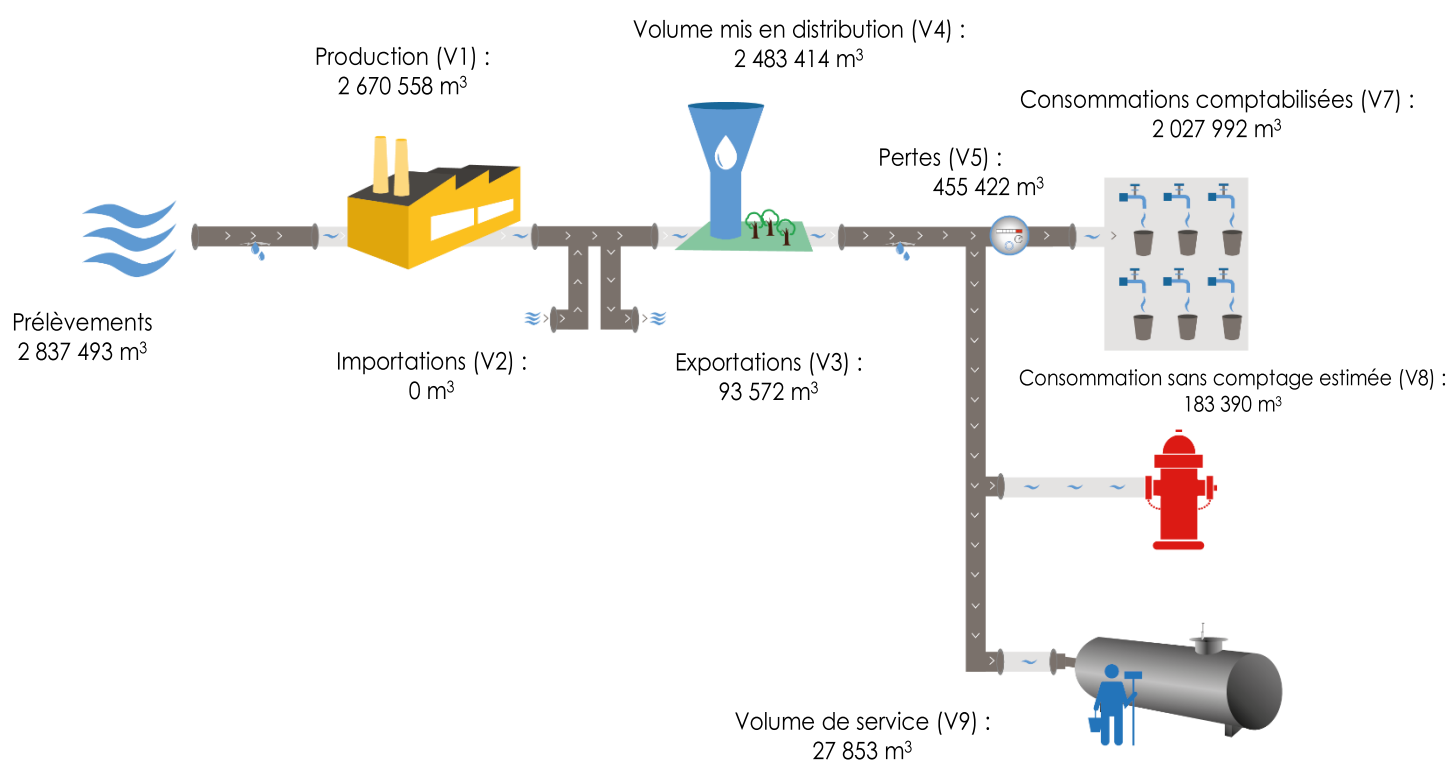
² Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable



1.6.3. Autres volumes



1.6.4. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.



1.7. Le patrimoine du service

	Exercice 2021	Exercice 2022
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	257,45	257,90
Nombre de réservoirs	21	21
Volume de stockage	9 020	9 020
Nombre de compteurs abonnés	8 934	12 314
Nombre total des branchements	6 926	6 926
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	44	41
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	85	44
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,64	0,59
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	1,23	0,64

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Aucune donnée disponible

- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.1.2. Autres tarifs

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Aucune donnée disponible

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1er janvier 2022
DSP PRINCIPALE	Part de l'exploitant	117,02 € HT
	Part de la collectivité	67,20 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	38,82 € HT
	Taux de TVA	5,50 %
	Montant de la TVA	12,27 €
	Total HT	223,04 €
	Total TTC	235,31 €
	Total TTC ramené au m3 pour 120 m3	1,96 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2021	Conformes en 2021	Réalisés en 2022	Conformes en 2022
Paramètres microbiologiques	176	176	164	163
Paramètres physico-chimiques	186	128	168	99

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2021	Taux de conformité 2022
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	99.39 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	68.82 %	58.93 %

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture

60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **63 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

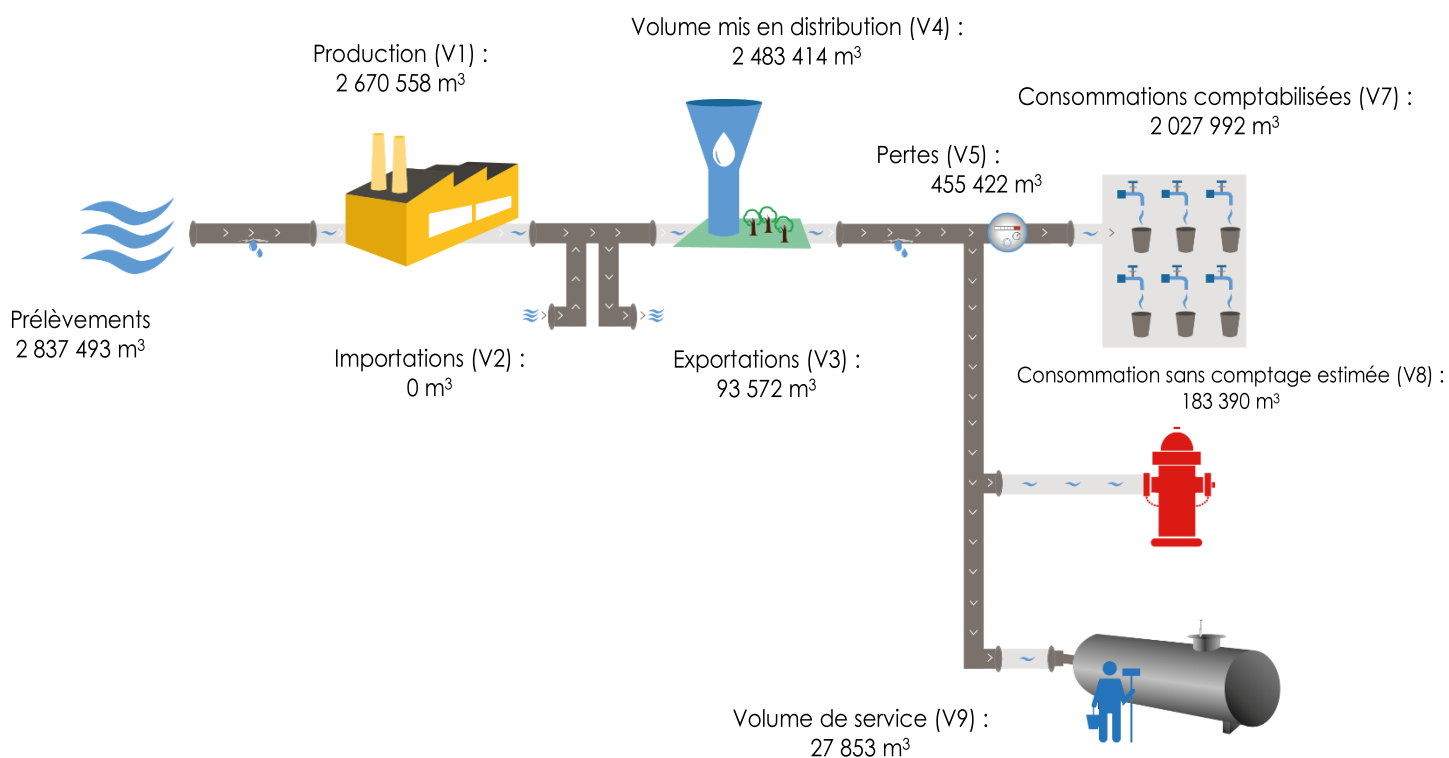
		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
DSP PRINCIPALE	10	5	9	oui	3	13	0	10	0	10	0	0	0	5	

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau (P104.3)	78,0 %	80,5 %
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	76,0 %	78,7 %

3.4.2. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - (V7 + V8 + V9)}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **5,9 m3/j/km** (6,9 en 2021).

3.4.3. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2022, un linéaire de 0 km de réseau a été renouvelé,
- En moyenne sur les 5 dernières années, un linéaire de 0.13 km de réseau a été renouvelé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,05 %**.

3.4.4. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

3.4.5. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **96,6 %** (100 % en 2021).

3.4.6. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	53 730	48 704

3.4.7. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **1,36 pour 1000 abonnés** (1,05 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

Eau		Dépenses	Recettes	Résultats
Section d'investissement (virement de la section de fonctionnement, subventions d'investissement, emprunts et dettes, immobilisations, amortissements)	Prévisions BP 2022	3 313 818,73 €	3 313 818,73 €	-169 015,09 €
	Réalisations CA 2022	1 178 212,51 €	1 009 197,42 €	
Section d'Exploitation (achats et autres charges externes, charges, dotations aux investissements, ventes et prestations de services, subventions d'exploitation, intérêts de la dette)	Prévisions BP 2022	1 869 630,70 €	1 869 630,70 €	+ 442 566,02 €
	Réalisations BP 2022	362 455,84 €	805 021,86 €	
Résultat Global de l'Exercice 2022				273 550,93 €

4.2. Montant des emprunts

Prêteurs	Capital emprunté	Capital restant dû au 31/12/2022	Annuités au cours de l'exercice	dont	
				Intérêts	Capital
Caisse d'Epargne	17 947,89 €	174 275,77 €	28 884,82 €	9 339,76 €	19 545,06 €
DEXIA Crédit Local	300 000,00 €				
Crédit Agricole	65 151,50 €				
AESN	0 €				
Montant nominal	383 099,39 €				

		Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	23 236	22 794
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1 j	1 j
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	99.39
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	68.82	58.93
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	65	65
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	78,0	80,5
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	6,9	5,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	6,9	5,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,07	0,05
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	64	63
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,00	0,00
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	96,6
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,05	1,36